

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

ZONE SPORTIVE ET CULTURELLE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune d'ILLANGE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Marc LUCCHINI, Maire

RCS / SIRET

21570343000011

Forme juridique

Collectivité

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41a - aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Le projet de zone sportive et culturelle inclut l'aménagement de deux parkings respectivement de 80 à 90 places (extensible avec 40 à 80 places supplémentaires) pour la salle polyvalente et de 110 à 120 places pour le terrain de foot.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La commune d'Illange projette l'aménagement d'une zone sportive et culturelle dans la zone UE inscrite au PLU de la commune entre l'autoroute A31, la RD1 et un chemin communal.

Le projet comprend le maintien du terrain de football actuel et l'implantation :

- d'activités sportives de plein air (pumptrack, terrain multisports, parcours de santé, fitness urbain, ...) ;
- d'une salle polyvalente qui pourra accueillir des spectacles et festivités avec une capacité de 300 personnes assises ;
- des parkings : un parking de 110 à 120 places en lien avec le terrain de foot et les activités de plein air et un parking de 80 à 90 places complété avec un parking en prairie renforcée de 40 à 80 places pour la salle polyvalente
- l'aménagement et la sécurisation du franchissement de la RD1.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à développer et mettre aux normes l'offre sportive et culturelle de la commune. Il vise à regrouper l'ensemble des activités et installations sur un même espace.

Le site retenu est le seul espace plan disponible sur le ban communal.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Travaux de viabilisation de la zone et d'implantation des équipements de plein air et les aires de stationnement
- Travaux de construction de la salle polyvalente
- Plantations avec des espèces locales

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Zone sportive et culturelle pratiquée par les habitants et les associations d'Ilange.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

DUP

Permis d'aménager

Déclaration au titre de la Loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale de la zone sportive et culturelle dont 1,9 ha déjà occupé par les installations existantes (terrain de football, terrain d'entraînement, tribunes, vestiaires et clubhouse), 0,2 ha pour les espaces compris dans le recul par rapport à l'A31 et une réserve foncière de 0,7 ha	6,13 ha (dont environ 3,3 ha nouvellement aménagés)
Emprise des parkings	0,8 ha dont la moitié sur l'emprise du terrain d'entraînement inutilisé

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ILLANGE - RD1

Coordonnées géographiques¹

Long. 06° 18' 34" 68 Lat. 49° 33' 04" 57

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Terrain de football et terrain d'entraînement avec ses équipements connexes (tribunes, vestiaires et clubhouse) correspondant à une emprise totale d'environ 1,9 ha
Ces équipements ont été créés dans les années à la fin des années 1950 pour le terrain de football et au milieu des années 1980 pour les équipements connexes.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche se situe à plus de 5 km du projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type 1 de la Forêt de Thionville
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	L'autoroute A31 et la RD1 entre lesquelles s'inscrit le projet sont concernées par le classement sonore des infrastructures terrestres. L'arrêté préfectoral du 21/03/2013 classe l'A31 en catégorie 1 et l'arrêté préfectoral du 27/02/2014 classe la RD1 en catégorie 3. Le projet ne prévoit en revanche aucune construction qui nécessiterait une isolation acoustique renforcée en application de ces classements.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune d'Illange est concernée par le PPRI de la Moselle approuvée par arrêté préfectoral du 25 août 1999. Le projet de zone sportive et culturelle n'est pas concerné par les zones inondables de la Moselle. Il se situe 50 mètres plus haut que le lit de la Moselle.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 ne se situe à moins de 10 km du projet de zone sportive et culturelle.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Seule la salle polyvalente nécessitera un raccordement au réseau d'adduction d'eau potable existant dans l'emprise du chemin du Hollweg qui constitue la limite Sud du site de projet. L'implantation de la salle à proximité immédiate des vestiaires existants du terrain de football permettra de moderniser le réseau qui dessert cet équipement.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	Une réutilisation des matériaux sur site sera privilégiée. Néanmoins des caractéristiques particulières de matériaux pourront être nécessaires pour certains équipements et nécessiteront des apports de matériaux exogènes.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet vise à étendre la zone sportive existante sur des terrains agricoles exploités de manière intensive. Les haies périphériques au projet seront conservées en particulier le long de l'A31. Des plantations complémentaires de haies et d'arbres permettront de renforcer les habitats pour la petite faune.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☐	Le projet conduira à terme à la distraction de 3,63 ha (0,7 ha constituera une réserve foncière et continuera à être exploité) de terres agricoles exploitées.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet induira des déplacements liés à la fréquentation du site. Néanmoins, il a vocation à être utilisé prioritairement par les habitants de la commune. La zone sportive et culturelle se situe au contact direct du tissu urbain de la commune permettant ainsi de privilégier une desserte par modes doux et ce d'autant que le franchissement de la RD1 fera l'objet d'une sécurisation grâce à la mise en place de feux tricolores. Cet aménagement sera réalisé dans le prolongement d'une voie douce existante.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Les manifestations sportives et culturelles sont susceptibles d'induire des nuisances sonores mais le site est séparé des zones habitées par la RD1 limitant ainsi les nuisances. Le site se situe en totalité dans les zones d'exposition au bruit liées au trafic sur l'A31 ou la RD1.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	L'éclairage du site sera limitée au voies de circulation publique et aux parkings, aux seules périodes de fréquentation par le public. Il sera de plus conçu pour en optimiser l'efficacité (lampes de type LED, direction du flux lumineux vers le sol) et limiter les émissions lumineuses diffuses.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Pour la gestion des eaux usées de type domestique issue de la salle polyvalente, le site sera raccordé au réseau d'assainissement communal qui rejoint la station d'épuration de Guénange. Les aménagements seront réalisés de manière à limiter l'artificialisation complète des sols et à ralentir le ruissellement. L'infiltration ne sera pas envisageable compte tenu de la très faible perméabilité des sols. Les eaux pluviales seront collectées par un réseau vers leur exutoire actuel : le fossé bordant la RD1. Un bassin de rétention permettra d'écarter le débit de fuite.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☐	Le projet sera intégré au réseau de collecte des ordures ménagères de la Communauté d'agglomération des Portes de France Thionville

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet s'inscrit entre deux infrastructures routières en continuité directe du tissu urbain d'Ilange. Il se situe en partie haute du ban communal, en contre-haut de l'emprise de l'A31. Les équipements projetés bénéficieront d'une intégration paysagère grâce à des plantations de haies et d'arbres en complément du réseau de haies existant le long de l'A31. Ce traitement paysager contribuera à l'intégration paysagère du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet conduira à la distraction d'environ 3,63 ha (0,7 ha constituera une réserve foncière et continuera à être exploité) de terres agricoles exploitées. De plus l'aménagement du site sera réalisé en plusieurs phases. Le projet qui a vocation à répondre aux besoins en équipements de la commune s'inscrit en revanche dans le prolongement des équipements existants qui seront en partie recyclés et sur la seule partie plane du ban communale en contact direct avec le tissu bâti.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet bénéficiera d'un traitement paysager par l'implantation de haies et d'arbres qui contribueront à assurer l'intégration paysagère des équipements. Ils permettront également la création d'habitats pour la petite faune, notamment l'avifaune.

Les aménagements seront réalisés de manière à limiter l'artificialisation complète des sols et à ralentir le ruissellement. Les parkings seront ainsi aménagés en pavés drainants, mélange terre-pierre végétalisé ou en prairie renforcé en fonction de leur niveau d'utilisation prévisionnelle.

Un aménagement sera réalisé pour sécuriser le franchissement de la RD1 afin de faciliter l'accessibilité par modes doux au site depuis les zones urbaines d'Ilange.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- plan schématique du projet d'aménagement de la zone sportive et culturelle

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Dillange

le,

29. mars 2021

Signature

Le Maire,
Marc LUCCHINI



